



en association
avec :



[COMMUNIQUÉ DE PRESSE]

Le 27 juin 2014

LANCEMENT DE LA CHARTE NATIONALE DU « COMMERCE ÉQUITABLE LOCAL »

[PARIS, LE 27 JUIN 2014] - La Plate-Forme pour le Commerce Équitable (PFCE) et le réseau d'Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale (INPACT National), associés à la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) officialisent aujourd'hui la Charte du « Commerce Équitable Local » : un projet innovant qui s'attache à décliner les principes fondamentaux du commerce équitable pour défendre et promouvoir une agriculture citoyenne et durable en France.

UNE RENCONTRE INNOVANTE

La Charte du « Commerce Équitable Local » est le fruit de 3 ans de partenariat entre les acteurs du commerce équitable et les organisations françaises des agricultures alternatives et durables. Convaincus de la pertinence et de l'efficacité des outils mis en place par les acteurs traditionnels de commerce équitable afin de renforcer les agricultures familiales dans les pays du Sud, les signataires de ce projet inédit ont entrepris de les adapter aux réalités et au contexte français. Ainsi rassemblées autour de valeurs communes, la PFCE et INPACT, en association avec la FNAB, ont fait émerger 14 principes fondamentaux pour bâtir des relations commerciales équitables au service d'une agriculture paysanne et agro-écologique (détail page suivante).



Marc Dufumier (PFCE), Stéphanie Pageot (FNAB) et Daniel Fillon (InPACT) signent la charte du commerce équitable local

UNE ACTUALITÉ LÉGISLATIVE

L'officialisation de cette charte s'inscrit pleinement dans l'agenda législatif : le projet de loi sur l'Economie Sociale et Solidaire, qui sera voté le 3 juillet 2014, propose en effet à travers l'article 50 bis une nouvelle définition du commerce équitable et son ouverture à des relations commerciales avec des producteurs des pays du Nord, et notamment de France.

POUR DES AGRICULTURES D'AVENIR

Cette charte entend défendre et promouvoir des agricultures innovantes respectueuses de la nature et des hommes, qui s'appuient sur des pratiques agro-écologiques paysannes. A travers des pratiques agricoles durables, économes et autonomes, des organisations de producteurs à taille humaine et démocratique, des productions basées sur les ressources et spécificités locales, les signataires de la charte souhaitent soutenir des agricultures qui participent pleinement au développement durable et citoyen des territoires.

La Charte du « Commerce Équitable Local » a vocation à rassembler les initiatives déjà existantes et qui se développent chaque jour sur les territoires (la gamme « Ensemble Solidaires avec les producteurs » de Biocoop, le label « Bio Solidaire » de l'association Bio-Partenaire, la gamme « Paysans d'ici » d'Ethiquable, le label Ecocert Solidaire, etc.) en leur offrant à la fois visibilité et cohérence.

En cette année 2014 où l'agriculture familiale est à l'honneur, les signataires de la charte œuvrent ensemble pour garantir aux consommateurs des produits, à forte valeur ajoutée sociale et environnementale, et aux producteurs les moyens de développer des agricultures d'avenir.

VOS CONTACTS PRESSE

> PFCE : Emilie Durochat – durochat@commerceequitable.org – 01 43 94 72 13

> InPACT : Eve Poulteau – epoulteau@fadear.org – 01 43 63 91 91

> Alain Delangle - alainverodel@orange.fr - 06 15 20 10 24



en association
avec :



[COMMUNIQUÉ DE PRESSE]

Le 27 juin 2014

LA CHARTE NATIONALE DU « COMMERCE ÉQUITABLE LOCAL » EST :

UNE INITIATIVE DE 2 COLLECTIFS NATIONAUX :



PFCE : Le collectif national de concertation et de représentation des acteurs de commerce équitable en France (30 membres).

www.commerceequitable.org



InPACT : un collectif de 9 réseaux nationaux (FADEAR, FNCIVAM, Inter AFOCG, MIRAMAP, AFIP, Accueil Paysan, MRJC, Solidarité Paysans, Terres de liens) de développement agricole et rural associés pour promouvoir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

<http://agricultures-alternatives.org/>

ASSOCIÉS À :



• FNAB •
Fédération Nationale
d'Agriculture BIOLOGIQUE

FNAB : Le réseau professionnel agricole spécialisé en agriculture biologique en France.

<http://www.fnab.org/>

ZOOM SUR ...

LES 14 PRINCIPES DE LA CHARTE

UNE RELATION COMMERCIALE ÉQUITABLE ET RESPONSABLE

- ❖ Un prix transparent et rémunérateur
- ❖ Un partenariat commercial sur du long terme
- ❖ Une relation non-exclusive qui préserve l'autonomie des producteurs
- ❖ Un projet de développement partagé
- ❖ Une filière éco-responsable
- ❖ Des conditions de travail respectant la dignité humaine

POUR UNE AGRICULTURE CITOYENNE ET DURABLE

- ❖ Une agriculture citoyenne et territoriale
- ❖ Des pratiques agricoles durables, autonomes et transparentes, qui s'appuient sur des modes de production biologique et/ou agro-écologique paysans
- ❖ Une organisation de producteurs démocratique
- ❖ Une production basée sur les ressources et les spécificités locales

ET POUR CHANGER LES PRATIQUES COMMERCIALES

- ❖ Transparence et communication vis-à-vis des consommateurs
- ❖ Sensibilisation et éducation des consommateurs
- ❖ Plaidoyer à destination des décideurs économiques et politiques



C'EST TWITTÉ, C'EST DIT !

« Le 3 juillet, la loi ESS sera votée au Parlement, qui redéfinit le commerce équitable. Nous l'avons anticipé avec cette charte." MARC DUFUMIER – Président de la PFCE

"Cette charte, c'est le début d'un travail pour soutenir une agriculture paysanne, durable, respectueuse de la Planète et créatrice d'emploi" DANIEL FILLON – Président d'InPACT

"Etre solidaire ou équitable ne se décrète pas: c'est un travail permanent de coopération entre les acteurs de la filière" STEPHANIE PAGEOT – Présidente de la FNAB

VOS CONTACTS PRESSE

> PFCE : Emilie Durochat – durochat@commerceequitable.org – 01 43 94 72 13

> InPACT : Eve Poulteau – epoulteau@fadear.org – 01 43 63 91 91

> Alain Delangle - alainverodel@orange.fr - 06 15 20 10 24